COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2017

<u>Présents</u>: ABRANOWITCH S. – BLONDRON A. - BONEMAISON F. – CHERPRENET S. - COUSIN L. – DA SILVA PINTO Th. – DUMAS S. - DUMONT S. – FARDINI M. – GODET V. - LAURENT S. – MARCHAND P. - PENAUD J.P. - PIAT J. – PICARELLI V. - SIMON D. - TABOURET V. – VENUAT J.

Absent ayant donné procuration: BOUTET S. – BUCHET C. – CHABROL J-E – GALLEAZZI J. -

Absent: BARBOSA J.

Secrétaire de séance : VENUAT J.

A l'ouverture de la séance, le maire donne lecture de l'ordre du jour et propose l'ajout de deux points supplémentaires à la suite des six précédemment cités :

« Abonnement au service Regards proposé par l'Association des Maires de l'Allier » et

« Renouvellement de la ligne de Trésorerie qui arrive à échéance ».

1-Installation d'un conseiller municipal suite à démission :

Suite à la démission de Monsieur Philippe PORTIER, Monsieur Alain BLONDRON, candidat venant sur la liste « La Commune c'est vous » immédiatement après le dernier élu, a été installé conseiller municipal et remplace Monsieur PORTIER dans les commissions du personnel et de l'urbanisme ainsi que dans les fonctions de délégué suppléant auprès du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et à la commission d'appel d'offres.

2- Personnel communal:

- > Recrutement d'un agent saisonnier : Afin de renforcer les services techniques au mois d'août, un poste d'agent saisonnier à temps plein sera créé.
- Recours aux heures supplémentaires :

L'assemblée a validé, à l'unanimité, le principe du paiement d'heures supplémentaires à l'ensemble des agents de catégorie B et C lorsque leurs missions les conduiront à en effectuer.

Réalisation d'un audit :

Mme TABOURET a présenté un tableau comparatif de 3 cabinets consultés pour la réalisation d'un audit dans le but d'effectuer un état des lieux de la situation professionnelle au sein de la collectivité.

La proposition du maire de retenir le cabinet « Travail et Sens » a été validée à la majorité par le conseil municipal (1 abstention).

3- Vente de terrain :

Le conseil municipal a fixé, à l'unanimité, le prix de vente de la parcelle ZW 76 située à Mandrant à 10€/m2.

4-Avenant à la convention pour assistance technique signée avec le BDQE :

L'assemblée a autorisé le maire à signer un avenant dans le but de prolonger d'une année la convention signée en 2012 avec le Département définissant les missions d'assistance technique fournies à la collectivité dans le domaine de l'assainissement collectif. Cet avenant

modifie également le mode de transmission des résultats et définit les règles en matière d'hygiène et de sécurité pour les agents du Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau dans le cadre des missions précisées dans la convention.

5-Demande de subvention :

L'adhésion de la commune au réseau FREDON/FNGDON Auvergne sera reconduite pour une année. Le montant de l'adhésion est inchangé, soit 240 €. L'organisme sera sollicité pour la réalisation d'un audit qui servira de base à l'établissement d'un plan de désherbage du territoire communal.

6-Contrat de maintenance CERIG:

Un contrat de maintenance du logiciel installé par la société CERIG pour permettre aux familles de payer la cantine et/ou l'accueil périscolaire par TIPI (Titres payables sur Internet) prendra effet à compter du 1^{er} septembre. Son coût s'élève à 30€/an.

7-Abonnement au service REGARDS de l'ADM 03 :

Le maire présente le service REGARDS, service personnalisé proposé aux communes de moins de 4 000 habitants, qui, à partir d'une étude statistique de la commune, recense les leviers majeurs d'optimisation mis en évidence afin d'apporter des solutions au bénéfice du service public.

L'assemblée autorise le maire à signer le contrat qui engage la commune pour 4 ans, moyennant 100 € par an.

8-Prolongation de la ligne de trésorerie :

Le maire rappelle à l'assemblée les besoins cycliques en trésorerie de la collectivité qui doit faire l'avance des subventions notifiées qui sont perçues seulement après la réalisation des dépenses et informe de l'échéance de la ligne de trésorerie contractée en mai 2016 alors qu'elle n'a pas encore été utilisée et que le déblocage d'une partie est nécessaire dès maintenant. Considérant l'exposé du maire, le conseil municipal valide le renouvellement de la ligne de trésorerie d'une année.

9-Affaires générales :

➤Le maire fait part à l'assemblée de l'implantation d'une Antenne « Free » prochainement à proximité des terrains du stade.

.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 20 juin à 19 heures.